

## **CONCURRENCE DÉLOYALE DES POULETS IMPORTÉS : STOP À L'ASPHYXIE DE LA FILIÈRE AVICOLE FRANÇAISE !**

*L'interprofession de la volaille française exhorte*

*le Gouvernement à activer la clause de sauvegarde dans  
le cadre de l'accord de libre-échange avec l'Ukraine*

Alors qu'1 poulet sur 2 consommés en France est déjà issu des importations et que l'Union européenne importe plus d'un quart des filets de poulet qu'elle consomme, l'Interprofession de la volaille française – ANVOL – demande au Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Marc Fesneau, d'activer la clause de sauvegarde pour empêcher la poursuite des importations de viande de poulet, à droit nul et sans limite de volume, dans le cadre de l'accord commercial entre l'Union européenne et l'Ukraine, renouvelé le 6 juin pour un 1 an.

Il faut en effet savoir que la reconduction de cet accord revient à offrir à un seul et même groupe volailler industriel, coté en bourse à Londres et dont le siège est basé à Chypre, l'opportunité de continuer à inonder le marché européen et à développer son activité dans un pays en guerre, au détriment de la production locale française et européenne. Cette décision aura ainsi de lourdes conséquences pour la filière en France et en Europe, sans pour autant profiter à la population ukrainienne.

Comme ils l'ont rappelé à de multiples reprises, une telle prolongation constitue, pour les professionnels de la filière avicole, une ligne rouge à ne pas franchir. La France doit en effet agir en accord avec ses discours sur la souveraineté alimentaire.

### **Jusqu'à 25 000 tonnes de viande de volailles ukrainiennes importées chaque mois en Europe**

À titre indicatif, sur les 24 premières semaines de 2023, les importations communautaires en provenance d'Ukraine ont augmenté de 108 %, dont 201 % sur la viande fraîche ! En moyenne, ce sont entre 15 et 25 000 tonnes de viande de volailles qui arrivent chaque mois d'Ukraine sur le territoire européen. Bien que l'Interprofession soutienne la nécessité d'une action commune de l'Union européenne pour aider l'Ukraine, elle estime injuste que son secteur supporte une part aussi importante de la charge collective.

### **Un accord mortifère pour la souveraineté alimentaire**

Cet accord est mortifère pour la souveraineté alimentaire française, incompréhensible pour les éleveurs et destructeurs pour l'industrie. Pour rappel, la France a laissé conclure un accord entre l'Union européenne et le Chili en fin d'année dernière, ouvrant les portes à 18 000 tonnes de viande de poulet importées supplémentaires. Ces importations massives et à bas coût fragilisent trop dangereusement la filière, déjà très affaiblie par l'influenza aviaire et son déficit de compétitivité.



## Un double langage incompréhensible pour les professionnels

Le double langage du Gouvernement, qui consiste d'un côté à assurer la filière de son soutien plein et entier pour lutter contre les importations déloyales, de son engagement sans faille pour s'opposer aux accords déséquilibrés et, d'un autre côté, dans les faits, à accepter des accords ou des projets d'accords qui la sacrifient, est insupportable pour les professionnels. Cette attitude leur fait même craindre le pire pour les négociations avec le Mercosur.

## L'activation de la clause de sauvegarde : l'initiative de la dernière chance

C'est pourquoi, dans une ultime tentative d'infléchir le cours des choses, l'Interprofession demande aujourd'hui au ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire d'activer la seule et dernière carte qu'il a en main : l'activation de la clause de sauvegarde (dont les modalités ont été assouplies dans le cadre du renouvellement de l'accord) pour stopper une fois pour toutes cette concurrence déloyale qui asphyxie le secteur. L'Interprofession lui demande aussi de convaincre ensuite ses homologues des autres États Membres d'engager le même processus. Le Commissaire européen semble aussi ouvert à la démarche, l'Interprofession demande de le soutenir et de tout faire pour qu'elle aboutisse.

### À propos de l'Interprofession ANVOL :

*ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration.*

*La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs.*

*ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.*



INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR



[@Interpro\\_Anvol](#)  
[Interprofession ANVOL](#)  
[ANVOL](#)

---